N° 944 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mercredi 6 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 19 TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois. 4 fr. 50. — Un an. 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois. 6 fr. — Un an. 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES. . . . . 1 fr. 50
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING chez Mercier du Journal, 1 Ville, 13, rue National ; à PARIS, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse ; à BRUXELLES, aux bureaux de l'HELIOGRAPHE, 2, place de la Bourse, et à l'Agence générale de Publicité moderne, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

Les Obsèques des Victimes de Fourmies

L'INTERPELLATION A LA CHAMBRE

CRUELLE LEÇON POUR TOUS

Ce qui s'est passé à Fourmies est un grand malheur, non-seulement pour les familles ouvrières en deuil, non-seulement pour cette région industrielle qui garden au cœur une cruelle blessure, mais pour la République, mais pour nous tous.

Une société intelligente et généreuse, comme la nôtre, où de telles choses sont possibles, doit faire un retour sur elle-même et se dire combien elle est encore éloignée de remplir ses devoirs sociaux. Cette catastrophe est un accident, en ce sens que personne ne l'avait prémédité ni prévue, qu'elle a éclaté tout d'un coup sans calcul, sans volonté, mais les accidents les plus involontaires entraînent après eux leurs responsabilités et leur réparation inévitable.

Comment cela s'est-il fait ? L'enquête sans doute le dira, elle en recherchera les causes apparentes et fortuites. Ce que nous voyons dès à présent, c'est une localité livrée pendant une journée entière au désordre et à tous les hasards, une faible troupe mise en présence d'une population considérable, les esprits profondément troublés, aussi bien du côté des ouvriers que du côté des représentants de la loi.

L'anarchie dure depuis 5 heures du matin jusqu'à six heures du soir, avant que la catastrophe se produise.

Pendant cette journée si longue et si pénible, personne n'a paru, pas un esprit ferme, pas une raison calme et maîtresse d'elle-même, pour imposer le respect.

De grands devoirs politiques et sociaux ont été ici méconnus. Nous nous souvenons d'avoir vu quelquefois des journées semblables, dans ce même département, non loin d'ici ; les esprits étaient troublés à un point où l'on pouvait croire toutes les catastrophes possibles : il suffisait alors d'un magistrat municipal, entouré du respect de ses concitoyens, se présentant seul, sans armes, sans écharpe, pour rétablir la paix, pour éloigner les dangers les plus imminents par sa seule présence et par l'autorité de son exemple.

Quand une population entoure une troupe armée, l'insulte, la provoque, elle commet la plus grande des imprudences. Nos soldats ont droit avant tout au respect dans leur propre pays, dont ils sont la sauvegarde et l'honneur, pour lequel ils sont prêts à donner tout leur sang. Ils sont les enfants de la nation, au même titre que tous les autres : les couleurs dont ils sont revêtus doivent les rendre sacrés à nos yeux, parce que ce sont les couleurs de la patrie.

Des ouvriers et des soldats aux prises sont des frères qui s'entre déchirent : je se connais pas de spectacle plus douloureux ; ce ne sont plus des soldats, ce ne sont plus des ouvriers que je vois, je vois la France elle-même se déchirant et la patrie foulée aux pieds avec ces hommes et ces femmes que l'on piétine.

Les longues habitudes du despotisme impérial ont laissé dans notre pays des traces qui reparaissent à chaque moment. Il faut reconnaître que notre police n'offre qu'une image bien imparfaite de la police d'un peuple libre. Les lois, les règles les plus nécessaires qui ont été faites pour la sécurité de tous, sans épargner aux autorités des mouvements de fatale précipitation, pour éviter aux peuples des malheurs irréparables, ces lois, ces règles, sont quotidiennement méconnues et transgressées.

On agit comme si elles n'existaient pas. On n'en tient nul compte. On méprise ces règles tutélaires, au moment même où l'on réclame le respect des lois. Ce sont des habitudes déplorables qui ne peuvent produire un jour ou l'autre que des catastrophes comme celle que nous venons de voir.

Oter tout frein à une police en présence d'une population qui est elle-même surexcitée, n'est-ce pas créer des conditions de conflit qui doivent avoir les résultats les plus malheureux, les plus inattendus ?

Combien de fois ne l'avons-nous pas dit ici ? La discipline, la règle, l'organisation sont le salut pour tout le monde. Si les ouvriers de Fourmies avaient été organisés, s'ils avaient eu une discipline, des chefs, des syndicats écoutés et obéis, jamais ils n'auraient commis les imprudences qui leur ont été si fatales.

Leurs pétitions auraient été remises et écoutées, leurs représentants auraient été reçus, leur voix aurait eu une portée et une influence considérable. Leur commune n'aurait pas donné pendant toute une journée le spectacle du désordre et de l'anarchie.

Nous voyons en Angleterre, en Amérique, même en Belgique, des cortèges nombreux d'ouvriers se rendant avec ordre auprès des pouvoirs publics : comment la moindre démarche provoque-t-elle en France, soit à Paris, soit dans les départements, des émotions, au milieu desquelles on peut tout craindre ? Parce que nos ouvriers ne se sont pas encore donné des règles d'organisation, qui seules leur permettront de se faire entendre avec dignité et avec sécurité !

Certes, ce n'est point avec des mouvements de colère qu'on réalisera les réformes devenues indispensables.

Les ouvriers attendent dans notre société républicaine et dans notre régime de suffrage universel, une place qu'on ne leur a pas faite encore et qui leur revient de droit.

Ils réclament des garanties, des libertés des améliorations, qui leur sont nécessaires pour leur développement physique et moral et qui ne sont pas moins nécessaires pour le développement de la patrie elle-même.

Ces réformes doivent s'accomplir : la force des choses, l'histoire humaine le veut. Elles s'accompliront bien ou mal, heureusement ou tristement, mais elles s'accompliront certainement.

Il dépend de nous tous qu'elles se fassent dans la paix, sans couler de larmes à personne.

Hector DEPASSE.

LES ÉVÈNEMENTS DE FOURMIES

L'INTERPELLATION A LA CHAMBRE

M. le président. — J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Ernest Roche, sur les événements signalés déjà par M. Dumay.

Cette interpellation devra être jointe à celle de MM. Dumay, Antide Boyer et Soubet, si la chambre n'y fait pas opposition (Assentiment).

M. Floquet ne donne pas lecture du texte.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Je demande la lecture de l'interpellation. (Bruit).

M. le président. — Je ne le donnerai pas à cause des termes employés.

M. Constans insiste.

Voix nombreuses au centre. — Mais les journaux l'ont donné.

M. le président. — Je ne connais pas les journaux : M. Roche s'est rallié au texte de M. Dumay. Je n'en connais pas d'autres (Applaudissements au centre).

La parole est à M. Dumay.

M. Dumay. — En présence des brutalités policières et des actes de violence commis pendant la journée du 1er mai, je me demande si un anarchiste se serait pas plus grand, dans les chambres du gouvernement. (Exclamations au centre et rires ironiques).

Nulle part, on n'a fait de conciliation ; M. Constans vous dira le contraire, mais je vous dirai ce que je disais dans une réunion à des centaines de anarchie. (Violentes rumeurs au centre). Qu'il n'a pas vu la grandeur de la manifestation. (Oh ! oh ! au centre).

M. de Douville-Maillefeu — Mais certainement ! (Rumeurs.)

M. Dumay. — Vous, gouvernement, vous êtes responsable de tout ce qui s'est passé.

Vous avez voulu empêcher par la force des manifestations de dix à quinze individus, alors que, hier, dans un pays de monarchie, 80,000 hommes manifestaient librement à Londres. (Très bien à l'extrême gauche. — Réclamations au centre).

Vos tribunaux ont condamné à Charleville M. J.-B. Clément, qui n'avait rien fait qui motivât cette mesure, sur le simple énoncé de son nom. (Violentes rumeurs au centre).

M. Tony-Revillon. — C'est sans nom ; c'est odieux ! (Long mouvement).

M. Dumay pense ensuite à l'affaire de Fourmies ; il s'étend longuement sur la situation des ouvriers et sur les appels qui leur ont été adressés avant le 1er mai.

L'orateur fait ensuite le récit des faits qui ont précédé la bataille du soir ; il conteste qu'il y ait eu des menaces dans les rangs de la force armée.

Il est difficile simon impossible de savoir qui a commandé le feu ; tantôt on nomme le sous-préfet, tantôt un lieutenant, un capitaine ou un commandant, quel qu'il soit, il est coupable, mais bien plus coupable est celui qui est au-dessus d'eux (Bruit au centre).

J'ai voulu voir Mlle Maxie Blondeau qui a eu la tête fracassée par un coup de revolver ; son père m'a dit qu'il avait vu un sous-officier de gendarmerie tirer un pistolet portant sur un groupe de 6 à 7 hommes où était sa fille. (Violentes rumeurs au centre et à gauche).

Cris au centre. — Ce n'est pas vrai, non ce n'est pas vrai.

M Pierre Richard s'adressant au centre. — C'est scélérat ! (Bruits au centre, tumulte à l'extrême gauche.

M. Floquet. — Je vous rappelle à l'ordre, M. Pierre Richard. (Protestations sur bancs boulangistes).

M. Dumay. — C'est à vous, M. le ministre de l'intérieur, que je m'adresse : vous porterez les responsabilités et si dans cette assemblée vous trouvez une majorité pour vous absoudre, le monde ouvrier ne vous accordera pas de circonstances atténuantes et ne vous pardonnera jamais.

Discours de M. A. Boyer

M. Antide Boyer a ensuite la parole.

M. Antide Boyer vient successivement les incidents de Marseille et s'étend longuement sur son arrestation.

Tout le long verbiage du député de Marseille tend à prouver que, sans son arrestation, la manifestation aurait été très paisible.

M. Boyer. — Je voudrais que le ministère vînt déclarer que ce fait est inexactement. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Quant à moi, jamais je n'ai été un excitateur.

M. le Provost de Launay. — Vous avez mené nos troupes avec une étrange sagesse.

M. Antide Boyer parle ensuite des faits de Lyon ; il n'y a eu de calmes et de blessés que là où était la force armée.

Je déplore les mesures sévères ordonnées par le ministre de l'intérieur. (Bruits). Pourquoi qu'il donnera des explications qui donneront satisfaction à tout le monde. (Bruit).

Voix à l'extrême gauche. — Même sur morts !

M. Boyer. — Il y a du sang, nous demandons qu'on l'efface.

M. Floquet. — La parole est à M. Ernest Roche.

DISCOURS DE M. ROCHE

M. Ernest Roche, au début de son discours, fait l'exposé de la situation actuelle de Fourmies. d'où il résulte : la grève qui avait éclaté dans le pays avait vendredi, à aucun rapport avec la manifestation du lendemain.

Le député de la Seine refait le récit des scènes qui ont précédé l'échauffourée.

Le maire, dit-il, avait promis de mettre en liberté les prisonniers du matin, mais, vers 4 heures du soir, les manifestants viennent réclamer l'exécution de cette promesse ; ils sont 150 suivis de beaucoup de curieux ; ils demandent à passer pour aller chercher le maire. La troupe, rangée en front de bataille, les arrête en criant la baïonnette, le commandant s'avance au devant des manifestants et son cheval se cabre devant le drapeau tenu par Giroden.

A ce moment, des pierres atteignent de leur destination, viennent frapper les soldats. Des pierres étaient destinées aux gendarmes et, sans doute, sans qu'on sache qui a donné l'ordre, le feu commence, terrible.

M. Roche a fait lui-même une enquête sur le place qu'on appelle la place des Martyrs et il apporte à la Chambre le résultat de cette enquête, écrite sous la dictée de témoins appartenant à toutes les conditions.

L'orateur donne lecture du récit du capitaine de Fourmies, qu'il a adressé au Général Théis, sous ce contrôle.

Cette lecture est coupée par silences ; elle ne constate aucun fait nouveau jusqu'au récit de la collision qui a eu lieu à cinq heures du soir.

Il constate que des pierres étaient lancées par les manifestants qui chantaient : « C'est nos hommes qu'il nous fait ! » Paraîtne ne sait qui a donné alors l'ordre de tirer ; mais un fait certain, c'est qu'il n'y a pas eu de sommation (Profonde sensation sur tous les bancs de la Chambre.)

Il affirme qu'aucune des victimes n'a été tuée à coupé de revolver. C'est alors que M. le curé Margerie s'avance sur les ouvriers de l'usine, décrivant . . . Aussi, parmi les victimes ! (Applaudissements sur tous les bancs).

La place est aussitôt vide, et le curé est son vicaire ont commencé à relever les morts.

M le comte de Mun. — Où étaient alors le maire et le sous-préfet ?

M. Ernest Roche. — Le maire était sur la place, derrière les soldats.

M. le comte de Mun. — La place d'un représentant de l'autorité n'est pas derrière les soldats : elle devait être entre l'armée et les ouvriers (Applaudissements).

M Ernest Roche nie que la troupe ait d'abord tiré en l'air ; il n'a été trouvé aucune trace de cette décharge.

Quant aux corps des victimes, ils portent la trace de 3, 4, 5, 6 balles pour chacun ! (Mouvement).

M. Pierre Richard. — On ne dit plus au centre que ce n'est pas vrai !

M. Roche. — C'était le drapeau tricolore que portait le jeune Guilloteau, et c'est le drapeau qu'on a ensanglanté. (Profonde émotion).

L'orateur rappelle la manifestation des sapeurs-pompiers qui ont rapporté leurs fusils, déclarant que, puisque les soldats tiraient sur leurs frères, ils leur laissaient le soin d'éteindre désormais les incendies.

M. Ernest Roche. — La Chambre dénonce au monde civilisé les assassinats de Fourmies. Nos soldats ont été non pas des bourreaux mais des assassins. (Bruit).

M. Floquet — *Ce jugement sur nos soldats est indigne.* (Applaudissements)

M Ernest Roche. — Oui, il n'y a pas d'ordre du jour qui puisse laver ce sang et s'il n'est pas ministre, M. Constans devrait payer de sa tête les assassinats qu'il a ordonnés. (Tumulte prolongé).

M. Floquet, à M. Roche. — Vos paroles constituant des violences, je vous rappelle à l'ordre. (Applaudissements).

M. Raspail. — Voilà la meute déchaînée.

M. P. Richard. — M. Raspail vient de prononcer des paroles outrageantes pour ses collègues, je demande qu'on le rappelle à l'ordre.

M. Floquet. — Vos violences à vous sont voulues ; je vais vous appliquer l'article 128 du règlement. (Applaudissements.)

M. Paulin Méry. — Je demande la parole.

Réponse de M. Constans

M. Constans. — Personne sur la Chambre tient avant tout à être renseigné sur les faits qui se sont passés à Fourmies.

Le ministère consulte qu'il y a parmi la population de Fourmies un grand nombre d'étrangers.

Ce sont les manifestants qui se sont sur les troupes et blessèrent des sous-officiers.

Une voix à droite. — Où était le sous-préfet ?

M. Constans. — C'est alors qu'un sous-lieutenant donna l'ordre de tirer.

Le rapport constate que toutes les blessures des manifestants n'ont pas été faites par des balles ; elles

La troupe fut en butte à l'agression des manifestants, qui devaient de plus en plus menaçants.

Dix sommés s'étaient formés, des pétitions devaient être portées au préfet, le ministère donna à ceux-ci pour instructions de recevoir les délégations, mais de ne pas accepter de pétition qui serait remise par les manifestants.

Partout ailleurs qu'à Fourmies, tout s'est passé dans le plus grand ordre et la troupe n'est pas intervenue.

Le ministère reçoit le récit de faits inexactement rapporté par le sous-préfet ordonnance. Le rapport qui lui a été adressé, signale une population agressive de manifestants armée de bâtons.

La troupe a fait son devoir.

Le sous-préfet était dans le cabinet du maire, situé dans une rue située à la ville. Le maire étant à la mairie, il n'avait aucun ordre à donner aux

Une voix à droite. — Le procureur de la République aurait dû faire les sommations légales.

(Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Le ministère après avoir fait l'éloge de la conduite du sort de Fourmies, dit que ceux qui ont fomenté les troubles se tenaient au café à l'abri des coups.

Le malheur est arrivé par la faute des excitateurs qui avaient prétendu à la population qu'elle pouvait impunément provoquer les troupes, que celles-ci se tiraient pas.

Un de ces provocateurs est un ancien soldat condamné pour désertion devant l'ennemi.

M. Laroche-Joubert. — Cet homme est un agent du gouvernement.

M. Constans invite M. Laroche-Joubert à répéter cette assertion.

M. Laroche-Joubert dit que cet homme dans les élections précédentes décrédita les candidats chers au gouvernement.

M. Constans répond que cette assertion est inexacte.

Il ajoute que l'on oublie trop les soldats, victimes eux-mêmes, qui ont accomplis en faisant leur devoir. (Double salve d'applaudissements).

Le ministre termine en disant que les fonctionnaires qui fait consciencieusement leur devoir.

Quant aux soldats qui, malheureusement, ont eu à faire usage de leurs armes, il a pour eux le plus profond respect. (Applaudissements.)

M. Roche expulsé

M. Ernest Roche s'écrie : « Assassin ! »

M. le Président dit que cette parole tombe sous le coup de l'art. 127 du règlement, et invite l'orateur à s'expliquer.

M. Ernest Roche est très heureux de mériter la censure en défendant les assassinés contre les assassins. (Bruit).

La Chambre consultée prononce la censure avec exclusion temporaire.

M. Ernest Roche quitte la salle des séances.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Il est profondément regrettable que le Gouvernement se soit servi de l'armée que, depuis vingt ans, en tenait éloignée de la politique.

Vous n'avez pas, monsieur le Ministre, suivi une politique d'observation ; la répression serait venue ensuite.

L'orateur fait un rapprochement entre ce qui s'est passé à Vienne et en Belgique et les incidents de France.

Le rapprochement, dit-il, est humiliant pour nous.

Partout où la circulation est libre, où les manifestants peuvent se réunir, l'ordre n'est pas troublé ; mais notre gouvernement a manqué de confiance dans la sagesse de nos ouvriers.

Il ne faut pas oublier que c'est aux travailleurs laborieux, à des millions d'ouvriers que nous devons l'existence de la République (Applaudissements à gauche).

L'orateur conclut à une enquête.

DISCOURS DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet monte à la tribune au milieu d'un silence profond.

Le ministère de la guerre dit que le gouvernement ne peut accepter une pareille insulte, car le pays ne verrait dans l'enquête qu'une suspicion du pouvoir exécutif.

Si je ma prononce contre l'enquête, ce n'est pas pour le ministère que j'ai l'honneur de présider, mais pour l'armée et les fonctionnaires qui ont fait leur devoir.

La voix dans laquelle on veut entraîner la Chambre est d'angoisse. La Chambre n'a pas non plus intérêt à prolonger ce débat. Aucun parti, d'ailleurs qui qu'il soit, n'intérêt à prolonger l'agitation dans le pays.

Nous reconnaissons qu'il y a un mouvement d'idées, non seulement en France, mais encore en Europe, dont il faut tenir compte et la Chambre française se préoccupe des nombreuses questions qui intéressent les populations ouvrières (Applaudissements à gauche).

La Chambre continuera dans cette voie et s'efforcera de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux revendications ouvrières (Applaudissements à gauche).

La République montrera ainsi qu'elle est non seulement le gouvernement de la liberté, mais encore celui de la fraternité. (Applaudissements à gauche).

M. Lavy estime que l'enquête est faite dès à présent et qu'il appartient à la Chambre de dire son sentiment sur le sujet même.

Déclaration de M. Evrard-Eliez

M. Evrard-Eliez. — En ma qualité de député d'Armentières et en l'absence de mon collègue et ami Guillemin qui assiste aux funérailles de quelques des victimes je tiens à venir ici rendre hommage à la laborieuse population de Fourmies plongée dans le deuil.

Je demande à la Chambre de voter l'enquête.

Trois Français ont tombé sous les balles des Français ; il faut que les responsabilités soient établies.

L'orateur dépose un ordre du jour en ce sens ; l'armée est en dehors de la question ; il faut que la Chambre apporte des secours et des consolations à la population de Fourmies.

M. Maujan. — Je ne veux pas revenir sur les événements qui ont profondément ému toute la France. Les patrons ont eu une attitude qu'on ne saurait trop blâmer et qui ne saurait jugée par les journaux qui ont prétendu faire leur éloge.

Quant aux ouvriers et aux soldats, je les salue tous avec le plus profond respect ; ils sont les victimes de la fatalité.

J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

La Chambre profondément émue des malheurs de Fourmies et satisfaite dans la mesure où elle a pu les ouvriers et les soldats ont réussi à résoudre pacifiquement les différents survenus entre eux. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. de Mun. — Il est regrettable que l'armée ait été mise dans la nécessité de faire son devoir quelque chose qui fut. (Applaudissements sur divers bancs.)

Les autorités devaient être dans la rue pour s'efforcer de calmer les esprits. (Nouveaux applaudissements.)

Les responsabilités doivent être bien établies et l'appuie pour ma part la demande d'enquête. Je tiens à déclarer formellement que je n'apporte dans la question aucune préoccupation de parti (Marques).

J'ai seulement l'espoir que le gouvernement pèsera sur le fléau pour le vote des lois ouvrières déjà adoptées par la Chambre.

M. Camille Pelletan monte à la tribune. Il appuie la demande d'enquête et s'étonne qu'un effacé toutes les condamnations prononcées le 1er mai. Il dépose un ordre du jour dans ce sens.

M. Boissy d'Anglas. — Les conclusions de M. de Mun ne me paraissent pas logiques. Ordonner une enquête, c'est mettre l'armée en cause, la Chambre ne la voudra pas. (Mouvements. Vives interruptions à droite.)

M. de Cassagnac. — En présence de l'attitude de M. Boissy d'Anglas, nous ne pouvons plus hésiter à voter l'enquête. (Approbations à droite.)

Feuilleton de L'Avenir de Roubaix-Tourcoing (1)

LES MILLIONS

De M. Joramie

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DU MAL

— Oh ! oh ! se dit-il, est-ce qu'il voudrait m'échapper, ne plus payer mes appointements ? Ah ! mais non, je ne l'entends pas ainsi, moi. Halte-là, mon maître ! Il faut que je vive, que je m'amuse... pour oublier. Est-ce que je n'ai pas, moi aussi, besoin de me distraire ? Qu'il s'en aille, je le veux bien ; mais avant de partir, qu'il s'arrange, il faut que j'aie de l'argent, beaucoup d'argent.

Il courut rue Taitbout. C'était la veille du jour où Rabiot devait quitter Paris. Cordier est la chance de trouver son complice qui, peut-être, l'attendait.

— Ah ! c'est vous, Cordier, fit Rabiot, bonjour, mon cher, comment cela va-t-il ?

— Pas mal, vous voyez.

— Vous avez quelque chose à me dire ?

— Je ne suis pas venu pour rien.

— Alors, dites.

— Je viens d'apprendre que vous alliez partir en voyage.

— Ah ! on vous a dit cela ?

— Est-ce vrai ?

— Tout à fait vrai.

— Quand partez-vous.

— Demain.

— De sorte que si je n'étais pas venu aujourd'hui ?

— J'aurais eu le regret de partir sans vous avoir vu, car je n'aurais pas su où vous trouver ; on ne sait jamais où vous percher... Mais mon intention était de laisser pour vous une lettre chez le concierge ; votre visite m'épargne la peine de vous écrire.

— Vrai, vous m'aurez écrit ?

— Vous ne devez pas en douter.

— Aussi je me disais mon cher et excellent maître ne peut pas partir ainsi sans me rien dire. M'est-il permis de vous demander où vous allez ?

— En Belgique, en Hollande et même plus loin, si le cœur m'en dit.

— Vous serez longtemps absent ?

— Trois mois, quatre mois, peut-être cinq, je ne sais pas au juste.

— Alors, c'est un voyage d'agrément ?

— Oui.

— Pour vous distraire ?

— Comme vous dites, pour me distraire.

— Eh bien, c'est drôle !

— Hein, qu'est-ce qui est drôle ? fit Rabiot avec hauteur.

— Mais cette fureur de voyager, qui vous a pris comme cela tout à coup.

— C'est une idée que j'avais depuis longtemps.

— Bah ! vous ne m'en avez jamais parlé.

— Ah ça, voyons, mon cher, est-ce que je vais être forcé, maintenant, de vous dire tout ce que je fais ou veux faire ?

— Oh ! je n'ai pas cette prétention.

— Je voyage parce que je veux voyager et je vais en Hollande, parce que c'est dans ce pays qu'il me plaît d'aller, dit Rabiot d'un ton sec.

— Assurément, répliqua Cordier avec un peu d'aigreur, que vous alliez au diable ou ailleurs cela ne me regarde point.

— A la bonne heure.

— Mais cela ne m'empêche pas d'être étonné.

— Pourquoi, s'il vous plaît ?

— Je croyais que des... choses sérieuses vous retenaient présentement à Paris.

Comme vous le voyez, mon cher, vous vous trompiez.

— Je le reconnais, mon cher patron. Du moment que vous quittez Paris, il est évident que vous n'avez rien à y faire, quant à présent du moins.

— Voilà un raisonnement très juste.

— Eh bien, monsieur Rabiot, moi qui ne suis point un cachotier comme vous, voulez-vous savoir ce que j'ai pensé ?

— Voyons, mon cher Cordier, voyons ce que vous avez pensé.

— J'ai pensé et je pense encore, qu'après vous être débarrassé assez prestement, grâce à moi, de la nommée Claire Guérin, autrement appelée Beau-Soupir, vous avez découvert que l'enfant qu'elle a mis au monde n'est pas mort et que vous quittez tout simplement Paris pour vous mettre à sa recherche.

— Vraiment, vous pensez cela ?

— Et je le crois.

Rabiot se mit à rire.

— Quel enragé que cet Henri Cordier, s'écria-t-il, on ne peut rien lui cacher, il devine tout !

— Alors, c'est bien cela ?

— Parbleu !

Bon, se dit le complice, je vais peut-être parvenir à apprendre quelque chose de vrai.

Il reprit à haute voix :

— Pourquoi me le cachiez-vous ?

— Encore une fois, je ne suis pas obligé de vous dire tout.

— A quoi cela vous avance-t-il de me cacher quelque chose, puisque je devine ?

— Je répliquerai encore : tant pis, ma foi ; mais si je suis un cachotier, comme vous dites, cela a ce bon côté d'exercer votre esprit et de le tenir en éveil.

— Je le crois pour cette raison, mais maintenant, j'ai une proposition à vous faire.

— Voyons ?

— Emmenez-moi avec vous, nous chercherons ensemble.

— J'y avais bien songé.

— Ce cher patron !

— Mais j'ai réfléchi.

— Ah !

— Il vaut mieux que je sois seul.

— Pourquoi ?

— J'ai mes raisons.

— Je vous généralis peut-être ?

— Eh bien, oui, c'est cela. Vous voyez si je vous traite en ami ; je suis avec vous d'une franchise...

— Oh ! rien n'y manque.

— Mais soyez tranquille, mon cher Cordier, si j'ai besoin de vous je vous appellerai.

— Alors, c'est bien. Vous m'écrirez de temps à autre ?

— Je ne peux pas vous faire cette promesse.

— A cause de ceci ou de cela, je comprends. Mais, monsieur Rabiot, si vous êtes absent de Paris plusieurs mois, comment vale-je faire, moi ? Il faut manger, se loger...

— Et s'amuser, ajoutia Rabiot d'un ton goguenard.

— Certainement, et s'amuser ; je ne peux pas vivre seul, comme un chat dans une cave. Enfin, avez-vous pensé à cela ?

— Sans doute, j'ai pris un engagement envers vous, je dois le tenir. A la fin de chaque mois, vous vous présenterez ici, chez le concierge, qui vous remettra mille francs contre un reçu.

— Hein, mille francs ?

— N'est ce pas la somme que je dois vous assurer chaque mois, en attendant que vous touchiez le million qui vous a été promis sur l'héritage.

— C'est vrai, monsieur Rabiot ; mais c'est égal, mille francs, c'est peu.

— Comment, c'est peu ! s'écria Rabiot devenant tout rouge. Mais, malheureux, si je vous donnais tous les mois quatre mille francs seulement, vous arriveriez, avant la fin de l'année je serais sur la paille.

— Allons donc ! Avec vos maisons vous n'êtes pas embarrassé pour trouver de l'argent. On emprunte ou bien...

Rabiot eut dans le regard un éclair de colère ; mais il se contenta de répondre en haussant les épaules :

— Monsieur Cordier, vous êtes fou !

— Oh ! je sais que vous tenez à vos pierres.

— Oui, monsieur, j'y tiens, répliqua le propriétaire, prêt à s'emporter ; c'est ma fortune, c'est le fruit de mon labeur !

— Allons, allons, monsieur Rabiot, ne vous fâchez pas. Ne vendez pas vos maisons, soit ; mais au moins dépêchez-vous d'empoigner les mille francs.

— Nous les aurons, les millions de monsieur Joramie, nous les aurons, grogna Rabiot, l'œil sombre et farouche.

— Je sais que vous ne les laisserez pas échapper ; par ce que vous avez fait déjà, je vois ce que vous pouvez faire encore ; de ce côté je suis tranquille. Mais, en attendant, je n'ai pas la force de vous cacher, mon cherpa-

tron, je suis à sec, plus rien dans la bourse, plus rien dans les poches.

— Encore ?

— Hélas ! oui.

— C'est toujours à recommencer ; vous me ruinez !

— Si j'avais cette crainte, mon bon monsieur Rabiot, j'irais tout de suite faire un plongeon dans la Seine. Pour attendre la fin du mois, j'ai besoin d'un pauvre petit billet de cinq cents francs.

— Cinq cents francs, comme vous y allez !

— Vous trouvez que c'est beaucoup !

— Oui, certes.

— J'en suis peiné ; mais il me faut absolument cette somme. Songez-y, monsieur Rabiot, je suis un si bon serviteur.

— Vous savez vous faire valoir vos services.

— Dame, on ne peut vivre que de son travail. Allons, monsieur Rabiot, ayez pitié de moi ; vous savez bien que vous que les gendarmes n'ont pas su trouver dans les environs de Grandval.

Et, contrefaisant sa voix comme à la ferme de Grandval, Cordier ajouta, en tendant la main :

— Donner, s'il vous plaît, à un pauvre mendiant, qui n'a pas bras.

Rabiot fit une laide grimace ; mais ayant reçu le matin des nouvelles de Ville d'Avray, où tout allait bien, il était content et par suite assez disposé à faire quelque sacrifice pécuniaire. Du reste, son complice savait employer des arguments contre lesquels il n'avait pas le courage de résister.

En ricaînant et en grommelant il prit un billet de cinq cents francs dans le tiroir de son bureau et le jeta à Cordier, qui le saisit au vol et le mit gaîement dans sa poche.

— Maintenant, dit-il, je puis attendre la fin du mois, Donc, monsieur Rabiot, à la fin de chaque mois, en votre absence, j'aurai une petite visite à faire à votre concierge ?

— Il sera prévenu, je lui donnerai des ordres.

— Est-ce bien sûr, au moins ?

— Ah ça ! monsieur Cordier, douteriez-vous de ma parole ? répliqua Rabiot en se redressant et en prenant un grand air de dignité.

— Non pas, non pas ! Mais vous savez...

— Que voulez-vous dire ?

— Vous pouvez oublier.

— Monsieur Cordier, quand je dis une chose...

— Sans doute. Cependant, à la veille d'un départ on est si affairé, il faut penser à tant de choses à la fois... Mais si vous oubliez, — oubli involontaire, monsieur Rabiot, involontaire, — je trouve facilement le moyen de réveiller votre souvenir.

Rabiot se mordit les lèvres et lança à Cordier un mauvais regard.

— Vous devez avoir beaucoup à faire, reprit ce dernier en se levant, je ne veux pas abuser plus longtemps de vos instants.

— Au revoir, monsieur Cordier.

— Il reste entendu que si vous avez besoin de moi vous m'appellerez ?

— C'est dit.

— Adieu, mon cher patron, bon voyage et bonne chance.

— Merci.

Cordier marcha vers la porte ; mais avant de l'ouvrir il se ravisa, se frappa le front, revint brusquement et revint près de Rabiot.

A propos, dit-il, que sont donc devenues vos deux intéressantes locataires de la rue Beaubourg ?

Rabiot ne put s'empêcher de tressaillir, et il répondit d'un ton indifférent :

— Ah ! vous me parlez de la veuve Lureau, que vous êtes allé voir un jour comme médecin.

— Et aussi de sa fille, monsieur Rabiot, une bien charmante jeune fille.

— Ma foi, je ne sais pas, je n'en ai plus entendu parler.

— Ah !... Ces jours derniers j'ai eu le désir de les revoir, la jeune personne surtout qui, s'il faut le dire, m'a quelque peu tapé dans l'œil.

En éclair, qui s'éteignit aussitôt, traversa le regard de Rabiot.

— Je suis allé rue Beaubourg ; mais bernique, visage de bois, plus personne.

— Alors, c'est quelles sont parties.

— Comment, vous ne le saviez pas ?

(A suivre). EMILE RICHEBOURG